Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260928-83_26-DE

Semoy

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026
Présents : Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Jocelyn LANGER – Nathalie TRUMEAU – Catherine DEPONT – Nathalie JOURDAIN – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Jean-Louis FERRIER
Absents excusés : Robert FENNINGER – Paul DOS SANTOS – Jean-Luc INDIENNA – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK – Nicolas DUBREUIL
Pouvoirs :
Robert FENNINGER a donné pouvoir à Christophe SARRE
Paul DOS SANTOS a donné pouvoir à Laetitia MAZINGUE
Jean-Luc INDIENNA a donné pouvoir à Frédéric DELPY
Chahrazede BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à Linda LOISEL
Ouidad ESSABI ABOUCHDAK a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Nicolas DUBREUIL a donné pouvoir à Marion COULOMB
Secrétaire de séance : Frédéric BARBIER

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	6
Ont voté :	
Pour	23
Contre	
Abstention	

83/26 – MODIFICATION DU NOMBRE ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération datée du 3 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation de commissions municipales ainsi qu'à la nomination de leurs membres. Ces commissions ont pour charge l'étude des questions soumises au Conseil municipal. Elle a été modifiée par délibération en date du 11 mai 2026, avec la prise de fonction d'un nouveau conseiller municipal.

Afin de prendre en compte les évolutions dans la composition du Conseil municipal ainsi que pour alléger l'organisation du travail des élus, il est proposé de modifier le nombre et la composition desdites commissions.

Il s'agit ainsi de supprimer deux anciennes commissions (Commission vie associative, vie sportive, culturelle et Commission solidarité, citoyenneté, santé) pour les fusionner en une nouvelle Commission Vie locale et citoyenne.

Le Maire est Président de droit de chaque commission.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal n°26/26 en date du 3 avril 2026 portant désignation des commissions municipales et nomination des membres ;
Vu la délibération du Conseil municipal n°42/26 en date du 11 juin 2026 portant modification de la nomination des membres des commissions communales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER la composition des commissions municipales suivantes et de désigner leurs membres comme suit :**

- **Commission finances, ressources humaines, commande publique et communication**
 Membres : Francis RODRIGUES ; Robert FENNINGER ; Paul DOS SANTOS ; Jean-Luc INDIENNA ; Nathalie JOURDAIN ; Ouidad ESSABI ABOUCHDAK ; Jean-Louis FERRIER ;

- **Commission urbanisme et travaux**
 Membres : Robert FENNINGER ; Paul DOS SANTOS ; Laetitia MAZINGUE ; Frédéric BARBIER ; Stéphanie HOUDAS ; Nathalie JOURDAIN ; Linda LOISEL ; Jean-Louis FERRIER ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260928-83_26-DE

- **Commission jeunesse, petite enfance, éducation**
 Membres : Marion COULOMB ; Jocelyn LANGER ; Stéphanie HOUDAS ; Kawther EL MAADANI ; Michel MIREUX ; Catherine DEPONT ; Nicolas DUBREUIL ; Chahrazede BENKOU-NAVARRO ; Philippe RINGUET

- **Commission vie locale et citoyenne**
 Membres : Frédéric DELPY ; Marion COULOMB ; Caroline ORSAT LE FLOCH ; Jocelyn LANGER ; Laetitia MAZINGUE ; Jean-Luc INDIENNA ; Nathalie TRUMEAU ; Francis RODRIGUES ; Ouidad ESSABI-ABOUCHDAK ; Linda LOISEL ; Stéphanie HOUDAS ; Michel MIREUX ; Catherine DEPONT ; Kawther EL MAADANI ; Philippe RINGUET ; Chahrazede BENKOU-NAVARRO

Fait à Semoy, le 28 septembre 2026

Le président de séance,
Christophe SARRE
Maire

MAIRIE DE SEMOY (LOIRET)

Le secrétaire de séance,
Frédéric BARBIER
Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : 01 OCT. 2026

Publication numérique le : 01 OCT. 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification